



VP

DECISION N° 15

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION DES
JARDINIERS COMMUNAUX DE POMPEY (AJCP)
ANIMATION JOURNEE AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 6
JUN 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association AJCP d'organiser une présentation de l'association durant la journée de l'Avant-Garde en Fête le samedi 6 juin 2026. Il convient de modifier la décision 005 afin de présenter l'association et non d'organiser des ateliers apports de plants.

Le Maire,

DECIDE

- De signer une convention avec Messieurs Yves DALMART et Jean-Luc DUFOUR co-présidents de l'association AJCP dont le siège se situe 66 rue des Vannes à Pompey.
- Cette présentation est prévue suivant le planning suivant : samedi 6 juin 2026 de 10 h 00 à 18 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 23 avril 2026

Le Maire,

Laurent TROGR LIC



Publié notifié le 23/04/26
Transmis à la Préfecture le 23/04/26